

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 325**22 mars 2004****SOMMAIRE**

3 Etoiles, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15586	Frenic, S.à r.l., Luxembourg	15570
Almafin S.A., Luxembourg	15592	G.L. et F. Simone & Fils S.A., Luxembourg	15575
APL S.A., Luxembourg	15554	Geolution Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	15567
Athena Sicav, Luxembourg	15592	GHE Holding S.A., Luxembourg	15585
Avenir Telecom International S.A., Luxembourg ..	15564	Giotto Holding S.A., Luxembourg	15565
Avenir Telecom International S.A., Luxembourg ..	15564	Giotto Holding S.A., Luxembourg	15565
Batselaer S.A., Luxembourg	15567	Giotto Holding S.A., Luxembourg	15565
Batselaer S.A., Luxembourg	15567	Horsch Entsorgung, GmbH, Luxembourg	15578
Billecart Expansion Holdings S.A., Luxembourg ..	15589	Indest S.A., Luxembourg	15591
Boutique Helena, S.à r.l.	15584	Indre Holding S.A., Luxembourg	15577
BRE/Hamburg I Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	15586	Indre Holding S.A., Luxembourg	15577
Brass International Holding S.A., Luxembourg ...	15584	InterCom Communication S.A., Wasserbillig. ...	15588
(Les) Cades de Brombor S.A., Luxembourg	15594	InterCom Communication S.A., Wasserbillig. ...	15588
Champ I USA Lux Austar II, S.à r.l., Luxembourg .	15555	International Fashion Partners S.A., Luxembourg	15579
Clay Tiles Participations, S.à r.l., Luxembourg ...	15597	International Fashion Partners S.A., Luxembourg	15579
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie		Investments Global Holding S.A., Luxembourg ..	15593
S.A., Luxembourg	15582	J.C.C., Jet Corporate Consulting S.A., Luxem-	
Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie		bourg	15600
S.A., Luxembourg	15582	Lansvest S.A., Luxembourg	15565
Compagnie de Promotion et de Financement		Lerins Holding S.A., Luxembourg	15578
Holding S.A., Luxembourg	15564	Lerins Holding S.A., Luxembourg	15578
Cortisa Holding S.A., Luxembourg	15590	Lifin S.A., Luxembourg	15594
Cupidon S.A., Luxembourg	15598	Link Paul, Alimentation en Gros, S.à r.l., Mamer .	15577
Damovo Group S.A., Luxembourg	15589	Luninvest International S.A., Luxembourg	15585
Datheda Investment S.A., Luxembourg	15569	Luxdigit S.A., Luxembourg	15580
Diambra S.A., Luxembourg	15568	Matsucom S.A., Luxembourg	15579
Diambra S.A., Luxembourg	15568	McKesson Information Solutions Holdings IV, S.à r.l.,	
DSA Consulting, S.à r.l., Strassen	15591	Munsbach	15590
Eluor S.A.H., Luxembourg	15584	Multimedcom S.A., Luxembourg	15566
EOI European & Overseas Investment, S.à r.l.,		Multimedcom S.A., Luxembourg	15567
Luxembourg	15589	Naarden International S.A., Luxembourg	15586
EOI Property, S.à r.l., Luxembourg	15583	Naarden International S.A., Luxembourg	15586
Estate 99 Holding S.A., Luxembourg	15599	NCH World S.A., Luxembourg	15569
European Charter Services S.A., Luxembourg	15566	NCH World S.A., Luxembourg	15569
European Charter Services S.A., Luxembourg	15566	Netco Luxembourg S.A., Luxembourg	15578
Ex Libris (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15600	New Europe Investments S.A., Luxembourg ...	15589
F.D.S. Assurances S.A., Luxembourg	15577	Orvelin, S.à r.l., Luxembourg	15570
Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	15554	Orvelin, S.à r.l., Luxembourg	15570
Food Reinsurance S.A., Münsbach-Schuttrange ...	15565	Pahia S.A., Luxembourg	15592
Frenic, S.à r.l., Luxembourg	15570	Palitana S.A.H., Luxembourg	15593

Porte de Pétange S.A., Bascharage.....	15598	Safrica Holding S.A., Luxembourg	15581
RAS, S.à r.l., Luxembourg	15599	SBG, S.à r.l., Senningerberg	15571
Round International S.A., Luxembourg	15591	SBSM S.A., Luxembourg	15591
RTO Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	15571	Scanplast S.A., Luxembourg	15569
RTO Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	15575	Société d'Organisation Touristique S.A., Luxem- bourg	15590
S.L. Invest, S.à r.l.	15598	Star Park Holding S.A., Luxembourg	15597
S.L. Invest, S.à r.l.	15598	Star Park Holding S.A., Luxembourg	15554
Sabian Properties S.A., Luxembourg	15575	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg ...	15568
Sabian Properties S.A., Luxembourg	15575	Tapeten Vertrieb S.A., Luxembourg	15576
Sabian Properties S.A., Luxembourg	15576	Tapeten Vertrieb S.A., Luxembourg	15576
Safrica Holding S.A., Luxembourg	15580	Tapeten Vertrieb S.A., Luxembourg	15576
Safrica Holding S.A., Luxembourg	15580	Taxno S.A.H., Luxembourg	15599
Safrica Holding S.A., Luxembourg	15580	Van Der Molen Export S.A., Luxembourg	15582
Safrica Holding S.A., Luxembourg	15581	Verte Holding S.A., Luxembourg	15590
Safrica Holding S.A., Luxembourg	15581		

APL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 95.200.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 22 janvier 2004

Préalablement il est exposé que le Conseil d'Administration du 28 juillet 2003 a nommé Monsieur Emmanuel De Stoppani, administrateur de sociétés, demeurant au n° 1 Champigny sur Veude à F-37120 La Quai Brie, aux fonctions d'Administrateur-Délégué, sans préjudice à l'article 13 des statuts.

En complément, le Conseil décide que vis-à-vis des tiers, à l'exception des administrations publiques, dans le cadre de relations non commerciales, la co-signature de Monsieur Emmanuel De Stoppani sera obligatoire.

Luxembourg, le 2 février 2004

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015332.3/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.562.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06220, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / A. Galassi

(014950.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

STAR PARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 86.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(015250.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

CHAMP I USA LUX Austar II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.962.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CHAMP I USA Master II LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, Jurist, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being installed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is CHAMP I USA LUX Austar II, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager and in case of plurality of managers by the board of managers of the Company.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager and in case of plurality of managers by the board of managers of the Company should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager and in case of plurality of managers by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager with or without cause. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, (1) by the sole signature of a type A manager for all acts within the boards laid down by its purposes or by the Law, (2) by the sole signature of a type B manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law up to an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) unless otherwise authorized by the type A manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one hour in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In the event that there is more than one manager of the Company, two managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

- In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

- If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last Thursday of June, if this day is a public holiday, the general meeting shall be held on the first following business day. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the manager and in case of plurality of managers by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of December 31st, the manager and in case of plurality of managers by the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the manager and in case of plurality of managers by the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s)), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general

meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the Statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the Statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st 2003.

Payment - Contributions

CHAMP I USA Master II LLC, prenamed, subscribes to 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), representing the entire share capital of the Company.

The shareholder declares and acknowledges that the share subscribed has been fully paid up through a contribution in kind.

Description of the contribution

The contribution made CHAMP I USA Master II LLC against the issuance of 1 (one) share of the Company is composed of 2,163,884 (two million one hundred sixty-three thousand and eight hundred eighty-four) shares without nominal value, of CHAMP AUSTAR S.P.R.L., a Belgian limited liability company (registration number: R. C. S. Bruxelles 0476775685) having its registered office at Avenue de Cortenbergh 75, 1000 Bruxelles, Belgique, (the «Shares»), this contribution being valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Evaluation

The contribution in kind of the Shares is valued at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Such contribution has been valued by CHAMP I USA Master II LLC pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the shareholders register of CHAMP AUSTAR S.P.R.L. attesting the current number of shares contributed and the current ownership by CHAMP I USA Master II LLC of the Shares.

Therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now at the disposal of the Company.

Effective implementation of the contribution

CHAMP I USA Master II LLC, founder and contributor, here represented as stated here above, declares that:

- the Shares are in registered form and is fully paid up;
- CHAMP I USA Master II LLC is the due owner of the Shares;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand the Shares be transferred to him;
- the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are legally and conventionally freely transferable, with all the rights attached thereto;
- CHAMP AUSTAR S.P.R.L., the Shares of which is contributed, is duly created and validly existing under the laws of Belgium;

- in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party, all formalities shall be carried out in the United States of America and Belgium; and
 - CHAMP AUSTAR S.P.R.L. is not involved in court proceedings for the purpose of bankruptcy, liquidation, winding-up of transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to CHAMP I USA Master II LLC at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

The total value of the contribution in kind made by CHAMP I USA Master II LLC to the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and is allocated as follows:

- EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to the share capital.

Statement of contribution value

Thereupon, CHAMP I USA Master II LLC, founder of the Company and represented as here above stated, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its liability, legally engaged as founder of the Company, CHAMP I USA Master II LLC, by reason of the here above described contribution in kind, its valuation, the effective transfer of the Shares, confirms the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Management: are appointed for an undetermined duration:

a) as type A manager

* CHAMP I USA Master II LLC, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA.

b) as type B manager:

* Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Company shall be bound (1) by the sole signature of a type A manager for all acts within the bounds laid down by its purposes or by the Law and (2) by the sole signature of a type B manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law up to an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) unless otherwise authorized by the type A manager.

The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- CHAMP I USA Master II LLC, une société constituée au Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Willmington, DE-19808 Delaware, USA.

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, dont l'adresse professionnelle est L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera CHAMP I USA LUX Austar II, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, autre droit de propriété, ou autre droit ou par-

ticipation jugé opportun, et plus généralement les gérer et les mettre en valeur, en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriée; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant et en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant et en cas de pluralité de gérant par le conseil de gérance de la Société, le cas échéant, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant et en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, (le cas échéant).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés, représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La gérance de la Société est constituée d'au moins un gérant. Dans le cas où plusieurs seraient nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance. Le gérant unique a, par sa seule signature, tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, (le cas échéant), pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, (le cas échéant), seront de la compétence des gérants.

La Société sera liée (1) par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un gérant de type A pour tous les actes qui entrent dans l'objet social ou dans la Loi et, (2) par la seule signature d'un gérant de type B pour tous les actes qui entrent dans l'objet social ou dans la Loi pour un montant jusqu'à 1.000 EUR (mille Euros) sauf autorisation donnée par le gérant de type A.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de son/ces agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins une heure avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques, ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque manager.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Sous réserve des dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire par courrier ordinaire, télécopie, et par courrier électronique pour des documents scannés ou formulées par écrit par plusieurs documents séparés ayant le même contenu signées et envoyées par chaque administrateur.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé vote par écrit.

- Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jeudi du mois de juin, si ce jour est un jour férié, la réunion de l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant et en cas de pluralité d'associés par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, le 31 décembre, le gérant et en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le gérant et en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou à la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, supportant personnellement le paiement de tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

CHAMP I USA Master II LLC, prénommée, souscrit à 1 (une) part sociale avec une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représentant l'intégralité du capital social de la Société.

L'associé déclare et reconnaît que la part sociale souscrite a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature.

Description de l'apport en nature

L'apport fait par CHAMP I USA Master II LLC, en échange de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société se compose de 2.163.884 (deux millions cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales sans valeur nominale de CHAMP AUSTAR S.P.R.L., une société belge (immatriculée au RCS Bruxelles 0476775685) ayant son siège social 75, avenue de Cortenberg, 1000 Bruxelles, Belgique (les «Parts»), cet apport étant évalué à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature des Parts est évaluée à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Cet apport a été évalué par CHAMP I USA Master II LLC conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie du registre d'actionnaires de CHAMP AUSTAR S.P.R.L. attestant le nombre de parts sociales apportées et leur détention actuelle par CHAMP I USA Master II LLC des Parts.

Ainsi, le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CHAMP I USA Master II LLC, fondateur et apporteur, ici représentée, déclare que:

- les Parts sont nominatives et entièrement libérées;
- CHAMP I USA Master II LLC est le propriétaire des Parts;
- les Parts sont libres de toute charge, option, obligation ou de tout droit d'un tiers;
- les Parts ne font l'objet d'aucun contentieux;
- les Parts sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- CHAMP AUSTAR S.P.R.L., dont les Parts sont apportées, sont dûment créées, et existent valablement;
- les formalités seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement le transfert des Parts et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers, et ce, aux Etats-Unis et en Belgique; et

- CHAMP AUSTAR S.P.R.L. n'est pas engagée dans une action judiciaire en cessation de paiements, liquidation, redressement ou transfert d'actif vers les créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstance connu de CHAMP I USA Master II LLC à cette date, qui pourraient mener à une telle action en justice.

La valeur totale de l'apport fait par CHAMP I USA Master II LLC à la Société s'élève à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) et est affectée comme suit:

- 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) au capital social.

Rapport d'évaluation

Après quoi, CHAMP I USA Master II LLC, fondateur, représentée tel qu'indiqué ci avant, demande au notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de fondateur de la Société, CHAMP I USA Master II LLC, en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, CHAMP I USA Master II LLC marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert des Parts, et confirme la validité de la souscription et de la libération de la Part.

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société conformément à un rapport d'évaluation qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à () EUR () euros).

Résolution de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

a) Comme gérant de type A

* CHAMP I USA Master II LLC, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, USA.

b) Comme gérant de type B

* Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société sera liée (1) par la seule signature d'un gérant de type A pour tous les actes qui entrent dans l'objet social ou par la Loi et, (2) par la seule signature d'un gérant de type B pour tous les actes qui entrent dans l'objet social ou dans la Loi pour un montant jusqu'à 1.000 EUR (mille Euros) sauf autorisation donnée par le gérant de type A.

Conformément à l'article douze des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe des gérants pour tous les actes de la vie sociale et imposés par la Loi.

2) Le siège social de la Société est établi 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 15, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J. Elvinger.

(015174.3/211/572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.570.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2002, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Guy Baumann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour COMPAGNIE DE PROMOTION ET FINANCEMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015064.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

AVENIR TELECOM INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.886.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(015141.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

AVENIR TELECOM INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008:

- Monsieur Jean-Daniel Beurnier, Président Directeur Général d'AVENIR TELECOM S.A., demeurant à Marseille, administrateur-délégué.

- Monsieur Robert Schiano, Administrateur et Directeur Commercial d'AVENIR TELECOM S.A., demeurant à Marseille.

- Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015137.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

GIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.424.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(015304.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

GIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.424.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(015302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

GIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.424.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(015300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

FOOD REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Munsbach-Schuttrange, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 39.041.

The Board of Directors informs that from November 12th, 2003 the undersigned Alberto M. Ferraris resigns from his position as Board Member of the company.

November 12th, 2003.

A. M. Ferraris.

Traduction libre

Le Conseil d'Administration informe qu'à compter du 12 novembre 2003, le soussigné Alberto M. Ferraris démissionne de son poste d'Administrateur de la société.

Le 12 novembre 2003.

A. M. Ferraris.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02905. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015358.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

LANSVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.427.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
le 5 décembre 2003 à 11.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de KPMG LUXEMBOURG comme Commissaire aux comptes de la société. L'Assemblée remercie KPMG LUXEMBOURG pour son activité au sein de notre société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

A l'unanimité des voix, la société TRIUNE CONSULTING avec siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour extrait conforme

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015096.3/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

EUROPEAN CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(015286.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

EUROPEAN CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signature de catégorie A

- Monsieur Horst Sonnentag, administrateur, 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Signatures de catégorie B

- Monsieur Dirk A. Martens, administrateur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président et Administrateur-Délégué.

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015291.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

MULTIMEDCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 73.436.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(015312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

MULTIMEDCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.436.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 4 avril 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Catherine Calvi;

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2008.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015313.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

BATSELAER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 39.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SFS MANAGEMENT

Agent domiciliaire

Signature

(015314.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

BATSELAER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 39.385.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 2 septembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gaston Schanen;
- Monsieur Jean-Claude Theisen;
- Madame Catherine Calvi;

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SFS MANAGEMENT

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015315.3/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 92.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'associé unique du 17 décembre 2003 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Eugene John O'Rourke, demeurant 2380 Vida Roble, Suite L & M, Carlsbad, California, 92009, Etats-Unis, de son poste de gérant de la société et ce, avec effet immédiat;

2. Nomination avec effet immédiat de Monsieur Jean-Louis Albert, ingénieur électricien, né à Aye, Belgique, le 12 mai 1967, demeurant rue de Cramat, 33, B-7181 Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Belgique, au poste de gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015115.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

—
EXTRAIT

La société GEOLUTION INTERNATIONAL INC., dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19805, Country of New Castle, Etats-Unis a cédé, le 1^{er} décembre 2003, 100 actions qu'elle détenait dans la société à Monsieur Jean-Louis Albert, né le 12 mai 1967 à Aye (Belgique) et demeurant au 33, rue de Cramat, B-7181 Petit-Roeulx-lez-Nivelles (Belgique).

En conséquence de cette cession, Monsieur Jean-Louis Albert est devenu actionnaire unique de la société.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015113.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

DIAMBRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(015247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

DIAMBRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.644.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015249.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

SCANPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.952.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 janvier 2004, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M. Henning Steg, Höglidsvägen 50A, SE-135 50 Tyresö, Suède, né le 15 mai 1943 à Gifhorn, Allemagne, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, Luxembourg, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015225.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

DATHEDA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.954.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 janvier 2004, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M. Lars Ingvarsson, Ljunitsgatan 37, SE-266 33 Munka-Ljungby, Suède, né le 1^{er} octobre 1952 à Hjärnarp, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, Luxembourg, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015226.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

NCH WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.241.

—
Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(015232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

NCH WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.241.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(015235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

ORVELIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.300.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(015270.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

ORVELIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.300.

Extrait des résolutions des associés du 28 janvier 2004

Les associés, dans leurs résolutions du 28 janvier 2004 ont renouvelé les mandats de tous les gérants pour une durée indéterminée.

Signature de catégorie A

- Monsieur Johan Orvelin, administrateur-délégué, demeurant à Rainbergstrasse 5/4, A-5020 Salzburg, Autriche.

Signature de catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015268.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

FRENIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.301.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(015285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

FRENIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 35.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.301.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 28 janvier 2004 a renouvelé les mandats de tous les gérants pour une durée indéterminée.

Signature de catégorie A

- Monsieur Frederik Orvelin, demeurant à Strömstad (Sweden).

Signature de catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprise demeurant professionnellement à Luxembourg.
Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015283.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

SBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 78.162.

Assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 9 février 2004

L'an deux mille quatre, le lundi 9 février à 10.30 heures.

S'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la société à responsabilité limitée dénommée SBG, S.à r.l., société constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 octobre 2000, ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf, société immatriculée B 78.162.

L'Assemblée se compose d'un associé unique à savoir:

Monsieur Mohammed Boufella, demeurant à F-54910 Valleroy, 11, rue Emile Thomas 500

Total: cinq cent parts 500

L'Associé présent, représente l'intégralité du capital social et décide d'une Assemblée Générale en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Pouvoirs à donner

Première résolution - Pouvoirs à donner

L'assemblée prend la décision de déléguer à Mlle Moulai Hamida (gérante technique) la cosignature obligatoire dans toutes les décisions engageant la société.

M. Boufella.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014908.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

RTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: 50,000.- EUR.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.299.

In the year two thousand four, on nineteenth day of January, at 5.00 p.m.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RTO FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 65, avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 1st December, 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 97.299 (hereafter the Company),

BET LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, England, registered with the Trade and Companies Register of England and Wales under the number 49855, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Felcourt, East Grinstead, on 12th January, 2004,

which proxy, after having been signed by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 252,576,000.- (two hundred and fifty-two million five hundred and seventy-six thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to EUR 252,626,000.- (two hundred and fifty-two million six hundred and twenty-six thousand Euro) by the issue of 2,525,760 (two million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixty) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each;

2. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 1. above;

3. Amendment of article 5. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1.;

4. Appointment of DELOITTE S.A. as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited duration effective as of 19th January, 2004; and

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 252,576,000.- (two hundred and fifty-two million five hundred and seventy-six thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to EUR 252,626,000.- (two hundred and fifty-two million six hundred and twenty-six thousand Euro)

by the issue of 2,525,760 (two million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixty) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and payment to the share capital increase:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon RTO FINANCE LIMITED, an English limited liability company, having its registered office at Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, England, registered with the Trade and Companies Register of England and Wales under the number 4871474 (RTO UK), represented at the Meeting by Mr Bernard Beerens, acting by virtue of a proxy issued in Felcourt, East Grinstead on 12th January, 2004, hereby declares that it subscribes to 2,525,760 (two million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixty) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and it fully pays them up for an aggregate value of EUR 252,576,000.- (two hundred and fifty-two million five hundred and seventy-six thousand Euro) by a contribution in kind consisting of approximately 80% (eighty per cent.) of its assets and liabilities (the RTO UK ASSETS).

Such contribution in kind to the Company is made simultaneously with the contribution by RTO UK of the remaining assets and liabilities (being approximately 20% (twenty per cent.) of its assets and liabilities) to RTO INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg (RTO INVESTMENTS) in exchange for an issue of new shares of RTO INVESTMENTS, at the occasion of an extraordinary general meeting of the sole shareholder of RTO INVESTMENTS and it being understood that the contributions made by RTO UK to the Company and to RTO INVESTMENTS constitute a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of RTO UK.

The extraordinary general meeting of the sole shareholder of RTO INVESTMENTS is held simultaneously to the present Meeting before the undersigned notary.

The contribution in kind of the RTO UK ASSETS to the Company in an aggregate value of EUR 252,576,000.- (two hundred and fifty-two million five hundred and seventy-six thousand Euro) is recorded at its fair market value and is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the RTO UK ASSETS to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of RTO UK as per 8th January, 2004 and signed for approval by a director of RTO UK, which shows that the net asset value of the assets and liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 252,576,000.- (two hundred and fifty-two million five hundred and seventy-six thousand Euro).

It results furthermore from a certificate dated 16th January, 2004, issued by the management of RTO UK that:

«1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by RTO FINANCE LIMITED (RTO UK) to RTO FINANCE, S.à r.l. (the Company) are shown on the attached balance sheet as per 8th January, 2004;

2. the contribution of the Assets and Liabilities simultaneously to the Company and RTO INVESTMENTS, S.à r.l. is governed by and subject to the terms of a contribution agreement to be dated 19th January, 2004 by and between RTO UK, RTO INVESTMENTS, S.à r.l. and the Company;

3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 252,576,000.- (two hundred and fifty-two million five hundred and seventy-six thousand Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by RTO UK and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of RTO UK.»

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, following the capital increase, as follows:

- BET LIMITED: 500 (five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each;

- RTO FINANCE LIMITED: 2,525,760 (two million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixty) shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

As a consequence of the above resolutions, the Meeting is now composed of BET LIMITED and RTO FINANCE LIMITED and the following resolutions are taken by such shareholders unanimously:

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 5. of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 252,626,000.- (two hundred and fifty-two million six hundred and twenty-six thousand Euro) represented by 2,526,260 (two million five hundred and twenty-six thousand two hundred and sixty) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint DELOITTE S.A. as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited duration effective as of 19th January, 2004.

Tax exemption

Insofar as the contribution in kind consists of the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union (and transferring simultaneously its remaining assets and liabilities to another company incorporated in the European Union), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately six thousand two hundred euro (6,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf janvier, à 17.00 heures,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RTO FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} décembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.299 (ci-après la Société),

BET LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, Angleterre, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 49855, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Felcourt, Grinstead, le 12 janvier 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 252.576.000,- (deux cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-seize mille euros) afin de porter la capital social de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à EUR 252.626.000,- (deux cent cinquante-deux millions six cent vingt-six mille euros) par l'émission de 2.525.760 (deux millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

2. Souscription et paiement à l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1.;

3. Modification de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.;

4. Nomination de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période indéterminée avec effet au 19 janvier 2004; et

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 252.576.000,- (deux cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-seize mille euros) afin de porter la capital social de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à EUR 252.626.000,- (deux cent cinquante-deux millions six cent vingt-six mille euros) par l'émission de 2.525.760 (deux millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Intervention - Souscription - Paiement

RTO FINANCE LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, Angleterre, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 4871474 (RTO UK), ici représentée par Maître Bernard Beerens, agissant en vertu d'une procuration donnée à Felcourt, Grinstead, le 12 janvier 2004 déclare par la présente souscrire à 2.525.760 (deux millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et les payer entièrement pour un montant total de EUR 252.576.000,- (deux cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-seize mille euros) par un apport en nature consistant en approximativement 80% (quatre-vingt pour cents) de ses actifs et passifs (les Actifs de RTO UK).

Cet apport en nature à la Société est fait simultanément avec l'apport par RTO UK de ses actifs et passifs restants (à savoir approximativement 20% (vingt pour cents) de ses actifs et de passifs) à RTO INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg (RTO INVESTMENTS) en échange d'une émission de nouvelles parts sociales de RTO INVESTMENTS, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de RTO INVESTMENTS et étant entendu que les apports faits par RTO UK à la Société et à RTO INVESTMENTS constituent un apport simultané de tous les actifs et passifs de RTO UK.

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de RTO INVESTMENTS se tient simultanément à la présente Assemblée, devant le notaire soussigné.

L'apport en nature des Actifs de RTO UK à la Société d'un montant total de EUR 252.576.000,- (deux cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-seize mille euros) doit être enregistré à une valeur de marché et est versé sur le compte capital nominal de la Société.

La valorisation de l'apport en nature des Actifs de RTO UK apportés à la Société est documentée par, inter alia, un bilan de RTO UK daté 8 janvier 2004 et signé pour approbation par un administrateur de RTO UK, qui montre que la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société a une valeur au moins égale à EUR 252.576.000,- (deux cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-seize mille euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 16 janvier 2004 émis par le management de RTO UK que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par RTO FINANCE LIMITED (RTO UK) à RTO FINANCE, S.à r.l. (la Société) sont mentionnés au bilan ci-joint en date du 8 janvier 2004;

2. l'apport de tous les Actifs et Passifs simultanément à la Société et à RTO INVESTMENTS, S.à r.l. est régi et soumis aux conditions générales d'un contrat d'apport daté du 19 janvier 2004 conclu entre RTO UK, RTO INVESTMENTS, S.à r.l. et la Société;

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan est estimée à un montant d'au moins EUR 252.576.000,- (deux cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-seize mille euros) et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

4. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par RTO UK et ne font l'objet d'aucune limitation ou d'une restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou d'autre droit limitant leur transférabilité ou réduisant leur valeur;

5. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de RTO UK;»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, devront demeurer annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

- BET LIMITED: 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

- RTO Finance Limited: 2.525.760 (deux millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée est dorénavant composée de BET LIMITED et de RTO FINANCE LIMITED et les résolutions suivantes sont prises unanimement par ces associés:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 252.626.000,- (deux cent cinquante-deux millions six cent vingt-six mille euros) représenté par 2.526.260 (deux millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période indéterminée avec effet au 19 janvier 2004.

Exonération fiscale

L'apport en nature représente la totalité de l'actif et du passif d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'Union Européenne (et transférant simultanément ses actifs et passifs restant à une autre société de l'Union Européenne), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi sur les apports de capitaux du 29 décembre 1971, telle que modifiée, portant sur l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ six mille deux cents euros (6.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, le Notaire.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 janvier 2004, vol. 426, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2004.

H. Hellinckx.

(014642.3/242/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

RTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 97.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2004.

H. Hellinckx.

(014645.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

G.L. ET F. SIMONE & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 61.075.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 7, case 6, que la société anonyme G.L. ET F. SIMONE & FILS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

E. Schlessler.

(014899.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SABIAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 31.491.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(015317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

SABIAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 31.491.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(015318.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

SABIAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 12 août 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Madame Catherine Calvi;

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société MAZARS.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2009.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015320.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

TAPETEN VERTRIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R. C. Luxembourg B 57.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(015277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

TAPETEN VERTRIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R. C. Luxembourg B 57.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(015278.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

TAPETEN VERTRIEB S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2175 Luxemburg, 22, rue Alfred de Musset.
H. R. Luxemburg B 57.607.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Januar 2004

Gemäss Artikel 6 der Statuten sowie gemäss Artikel 51 und 52 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Generalversammlung einstimmig beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers bis zur jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2008 zu verlängern.

N.B.: Zum Abschlussprüfer ist seit dem 17. September 2001 die Gesellschaft EURO ASSOCIATES (vormals EU-ROTRUST S.A.), R. C. Luxemburg, Sektion B, Nr. 23.090, mit Sitz in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg, bestellt.

Luxemburg, 20. Januar 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015276.3/1051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

INDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.031.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(015437.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

INDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.031.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 février 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015411.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

F.D.S. ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 349, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 84.076.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 février 2004 que: L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration et lui accorde décharge pour son mandat écoulé.

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration, qui se présente comme suit:

- Monsieur Kons René, retraité, demeurant L-6830 Berbourg, 4, Weckerstrooss

- Madame Freylinger-Kons Diana, employée privée, demeurant L-6830 Berbourg, 3A, Weckerstrooss,

- Monsieur Jean-Paul Freylinger, agent d'assurances, demeurant à L-6830 Berbourg, 3A, Weckerstrooss.

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Freylinger Jean-Paul, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014810.3/1286/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

LINK PAUL, ALIMENTATION EN GROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 23, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 29.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINK PAUL, ALIMENTATION EN GROS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(014933.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

LERINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.030.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LERINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(015433.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

LERINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.030.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 février 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LERINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015413.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

NETCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.008.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 22, case 7, que la société anonyme NETCO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

E. Schlessler.

(014901.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

HORSCH ENTSORGUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 36.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORSCH ENTSORGUNG, GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(014934.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.036.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(015280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

INTERNATIONAL FASHION PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.036.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(015281.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

MATSUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 19.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 13 janvier 2004 que:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries, Monsieur Claude Schmitz et Monsieur Guy Hornick, tous trois en leur qualité d'administrateur et leur donne décharge de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003,

L'Assemblée décide de nommer, à la place des administrateurs démissionnaires: Monsieur Arthur Phong, Mademoiselle Céline Phong et Mademoiselle Isabelle Brucker et ce, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les bilans de l'année 2004,

Suite à cette modification, le Conseil d'Administration se composera donc désormais comme suit:

- 1) Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,
- 2) Isabelle Brucker, employée privée, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,
- 3) Céline Phong, employée privée, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes la société AUDIEX S.A. et lui donne décharge jusqu'au 31 décembre 2003,

L'Assemblée élit au poste de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société ARTEFACTO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87.962, et ce, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les bilans de l'année 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, Avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg au 117, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03036. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014877.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

LUXDIGIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 28.065.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2004.

LUXDIGIT S.A.

Signature

(015034.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.830.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 1998, les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Marcello Ferretti, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015054.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.830.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2000, les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Albert Pennacchio, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2001. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015044.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.830.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 1999, la décision du conseil général du 6 mai 1998 de coopter M. Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Albert Pennacchio, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015047.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2001, les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Albert Pennacchio, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015049.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2002, les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Albert Pennacchio, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015042.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2003, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015057.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2003, les mandats des administrateurs MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004. M. Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015038.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.704.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2002, les mandats des Administrateurs Mme Birgit Mines-Honneff, M. Jean Bodoni, M. Guy Baumann et M. Guy Kettmann et du Commissaire aux Comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., société anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015061.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.704.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Madame Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A., société anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015062.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.328.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAN DER MOLEN EXPORT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129 du 7 avril 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 570 du 8 novembre 1995.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2003, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge au liquidateur, au commissaire vérificateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Décision sur la clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où des livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans.
- 6) Divers.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire vérificateur

La société à responsabilité limitée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, désignée comme commissaire vérificateur lors de l'assemblée générale extraordinaire précédant cette assemblée, a déposé au bureau son rapport sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur et restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire.

II. Approbation des comptes

L'assemblée approuve les comptes de liquidation.

III. Décharge au liquidateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire vérificateur, ainsi qu'aux administrateurs et commissaires aux comptes de la société.

IV. Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme VAN DER MOLEN EXPORT S.A., avec siège social à Luxembourg a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour.

L'assemblée constitue pour son mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-2013 Luxembourg, «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, aux fins de procéder à la distribution des actifs nets de la liquidation à disposition des actionnaires suivant rapport du liquidateur du 23 décembre 2003.

V. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés, pendant une durée de cinq (5) années, au siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Jacquet, M. Maccioni, K. Goorts, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2004, vol. 467, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 2004.

A. Lentz.

(014963.3/221/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

EOI PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.029.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(014948.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

ELUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.599.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.
Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour ELUOR S.A., société anonyme holding
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015031.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

BOUTIQUE HELENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 97.014.

L'an deux mille quatre, le quinze janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Maria-Helena Alves Teixeira, employée, née à Amadora (P), le 24 juin 1969, demeurant à L-4771 Pétange, 11, rue du Parc

unique associée de la société unipersonnelle BOUTIQUE HELENA, S.à r.l. (R.C. B 97.014), constituée suivant acte notarié du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1352 du 19 décembre 2003.

Laquelle comparante a requis le notaire de documenter le changement suivant:

Ajoute à l'objet social: dépôt de films à développer et en conséquence l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la vente de vêtements, d'accessoires, de chaussures, de maroquinerie; neuf ou en seconde-main, ainsi que le dépôt de films à développer.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.
Signé: M.-H. Alves Teixeira, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2004, vol. 894, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 27 janvier 2004.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(014665.3/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BRASS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.733.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour BRASS INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme holding
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015037.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.579.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 décembre 2003, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 27 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats ainsi conférés expireront lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015162.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

GHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.799.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 juin 2003 que l'Assemblée, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 3 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Madame Rachel Szymanski et Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

GHE HOLDING S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015160.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.425.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

MM. Luis Montuenga Aguayo, Président, Paseo de Gracia 92, E-08008 Barcelone, Casimiro Molins Ribot, Paseo de Gracia 92, E-08008 Barcelone, José M^a Montuenga Badia, Paseo de Gracia 92, E-08008 Barcelone.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015069.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.425.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2003, le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015063.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

BRE/HAMBURG I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.459.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(014949.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

3 ETOILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.
R. C. Luxembourg B 98.969.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Maria Carmela Panaro, ouvrière, née à Monopoli (Italie), le 1^{er} mai 1968, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: 3 ETOILES, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage à sec, de blanchisserie, de repassage et de retouches.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Maria Carmela Panaro, prénommée, cent parts sociales.	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérante unique de la société:

Madame Maria Carmela Panaro, ouvrière, née à Monopoli (Italie), le 1^{er} mai 1968, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. C. Panaro, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2004, vol. 894, fol. 86, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004.

F. Kessler.

(015248.3/219/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

InterCom COMMUNICATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 75.895.

Im Jahre zweitausendundvier, den dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft InterCom COMMUNICATION S.A. mit Sitz in Grevenmacher, R. C. Luxemburg B 75.895, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 16. Mai 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 671 vom 19. September 2000 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr unter dem Vorsitz von Frau Nicole Reinert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) Euro (EUR), welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro (EUR) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie registriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 2A, avenue Prince Henri, L-6735 Grevenmacher nach 80, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 und Artikel 9, Absatz 1 der Satzung.

3. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird von 2A, avenue Prince Henri, L-6735 Grevenmacher nach 80, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig verlegt.

Infolgedessen werden Artikel 1, Absatz 2 und Artikel 9, Absatz 1 der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

«**Art. 9. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 20. Mai um 11.00 Uhr in Wasserbillig am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Reinert, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, vol. 20CS, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014830.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

InterCom COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.895.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 95 du 3 février 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014831.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

DAMOVO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.397.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 9 octobre 2003 a décidé le transfert du siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour DAMOVO GROUP S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01492. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014770.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

NEW EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.945.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation NEW EUROPE INVESTMENTS S.A., qui a eu lieu en date du 15 janvier 2004 a donné décharge au Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de:

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pendant cinq ans.
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour NEW EUROPE INVESTMENTS S.A. liquidée

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

A. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01506. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014779.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.880.650

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.581.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AN01965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(014854.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(014856.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

CORTISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.000.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 janvier 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour CORTISA HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014786.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.721.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A.

Signatures

Administrateurs

(014857.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.832.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003 que M. Hugo Neuman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est située à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été nommé comme gérant en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec effet au 15 octobre 2003. Décharge a été accordée à TMF CORPORATE SERVICES S.A. pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS IV, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014898.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

VERTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

VERTE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(014859.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 92.180.

—
Décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2004

Le Conseil d'Administration a décidé, en date du 12 février 2004 de transférer, avec effet au 1^{er} mars 2004, le siège social du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au 110, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2004.

S. Bertrand

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02781. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014992.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

ROUND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 82.228.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2003, AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Manuella Alecci-Macalli, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour ROUND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015010.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

INDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 74.433.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour INDEST S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015035.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

DSA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Signature.

(014918.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

ATHENA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.027.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Les soussignés, étant les administrateurs de ATHENA SICAV (la «Société»), ont pris la résolution suivante:

1. d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Alain Van Den Bogaert à compter du 1^{er} janvier 2004 et le remercie vivement pour les services rendus.

La prochaine assemblée générale des actionnaires sera appelée à ratifier cette démission et à donner décharge à Monsieur Alain Van Den Bogaert pour l'exercice de son mandat.

J. Delen / T. De Maertens De Noordhout / P. Havaux / S. Cammaert.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015116.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

PAHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 90.211.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 20 novembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 20 mars 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Wilmo Montanari, employé privé, Via del Voltone, n° 52, 47031 Serravalle (République de Saint Marin); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015156.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.749.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

ALMAFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(014861.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

PALITANA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.748.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIDCORP LIMITED, R. C. n° 65.526, une société avec siège social à Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar, ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme holding PALITANA S.A., R. C. Luxembourg B n° 44.748, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 492 du 20 octobre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1181 du 11 novembre 2003.

- Le capital social est actuellement fixé à EUR 308.250,- (trois cent huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions de catégorie «A» et 2.330 (deux mille trois cent trente) actions de catégorie «B» d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire quatre certificats d'actions au porteur numérotés 1, 3, 4 et 5 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PALITANA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Uhl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, vol. 20CS, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014840.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

INVESTMENTS GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.042.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(015130.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

LIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 48.127.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2003 à 9.00 heures
Le Président et le scrutateur constatent que la totalité des actionnaires est présente ou représentée à l'Assemblée.
Après discussion pleine et entière, l'Assemblée a décidé à l'unanimité:

Décisions

I. L'Assemblée nomme, comme nouveau membre du Conseil d'Administration, et avec effet immédiat, la société SYNTONIA S.A., avec siège social à 8, rue Dicks, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01623. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015228.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

LES CADES DE BROMBOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.971.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Kornelis Kinsbergen, demeurant au 335, Deurnestraat, B-2640 Mortsel (Belgique)
ici représenté par Monsieur Thomas Heymans, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-3569 Münsbach (Luxembourg),
spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 novembre 2003;
- 2.- Madame Thamar Blokland, demeurant au 335, Deurnestraat, B-2640 Mortsel (Belgique),
ici représentée par Monsieur Thomas Heymans, préqualifié, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 28 novembre 2003.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LES CADES DE BROMBOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans aucune valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré
Kornelis Kinsbergen, prénommé	155	15.500,- EUR	3.875,- EUR
Thamar Blokland, prénommée	155	15.500,- EUR	3.875,- EUR
Total:	310	31.000,- EUR	7.750,- EUR

Les 310 actions ont été libérées chacune à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cent Euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Kornelis Kinsbergen, Directeur, né en Belgique (Anvers) le 29 août 1956, et demeurant au 335, Deurnestraat, B-2640 Mortsel (Belgique).

Madame Thamar Blokland, sans profession, née en Belgique (Deurne) le 13 octobre 1960 et demeurant au 335, Deurnestraat, B-2640 Mortsel (Belgique).

Monsieur Patrick Cornet, Directeur, né en Belgique (Mortsel) le 9 juin 1958 et demeurant au 78, Krekelenberg, B-2980 Zoersel (Belgique).

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Kornelis Kinsbergen aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 93, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

J. Elvinger.

(015256.3/211/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

CLAY TILES PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.336.

Il résulte d'une résolution unanime des gérants en date du 11 décembre 2003, que le siège social de la Société a été transféré au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015229.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

STAR PARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.987.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 6 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STAR PARK HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 10.254,77 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 6 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015282.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

S.L. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 69.254.

ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencé avec effet au 2 février 2004.

La société S.L. INVEST, S.à r.l. ne sera donc plus domiciliée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à compter du 2 février 2004.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour la société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015163.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

S.L. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 69.254.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2004

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Constitution de l'Assemblée Générale.
3. Désignation du secrétaire.
4. Démission du scrutateur.
5. Démission de Monsieur José Jumeaux de son poste de gérant.

1. La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. José Jumeaux demeurant à 50, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, était régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les différents points portés à l'ordre du jour. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. L'Assemblée choisissait Mme Edith Milanese demeurant au 15, rue Jules Verne, F-57570 Cattenom - France.

4. L'Assemblée choisissait Melle Séverine Flammang demeurant à 17, rue de la Liberté, F-57300 Mondelange.

5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux de son poste de gérant.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015167.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

PORTE DE PETANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

Signature.

(015305.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM05526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(015284.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

TAXNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.535.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 16 octobre 2003, que l'Assemblée, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 11 septembre 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Vilmo Montanari, employé privé, Via del Voltone, 52, 47031 Saint Marin (République de Saint Marin), Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015158.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

RAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.026.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2003

Transfert du siège social de la société de 33, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg à 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Fixation de l'adresse du siège social à 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

S. Livoir / G. Poncé / S. Delonnoy

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015273.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

ESTATE 99 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.554.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00409, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour ESTATE 99 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur B

(014946.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

J.C.C., JET CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 90.457.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2003

Préalablement le président expose que conformément à l'Art. 60 LSC:

- La gestion journalière de la société peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants.
- Leurs nominations, révocations et attributions sont réglées par les statuts.
- La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée.
- Le délégué représente la société dans les limites de la gestion journalière.

Après délibération, le Conseil décide de nommer Monsieur Thierry Jammy, né le 3 mai 1964, consultant financier, demeurant à Neuilly-Sur-Seine (France), aux fonctions d'Administrateurs-Délégué en lieu et place de Monsieur Claude Chatel. Monsieur Claude Chatel conserve néanmoins sa fonction d'administrateur au sein de la société.

Monsieur Thierry Jammy est donc nommé Administrateur-Délégué de la société avec les pouvoirs les plus étendus au niveau de la gestion journalière de la société.

Le Conseil décide que vis-à-vis des tiers, à l'exception des administrations publiques, dans le cadre de relations non commerciales, la co-signature de Monsieur Thierry Jammy sera obligatoire.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015327.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

EX LIBRIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 54.575.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2003

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Pierre Schneider et Azriel Morag de leur poste d'administrateur en les remerciant pour le travail fourni.

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur:

- Monsieur Aharon Biran, demeurant à Tel Aviv, Israël,
- Monsieur Robert Simon, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Marc Daubach, demeurant à Londres, Royaume-Uni.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

L'Assemblée décide de nommer comme Commissaire:

- MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2004.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015336.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.
